



bien vivre

Domaine d'étude de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »

Séminaire « (In-)hospitalité des lieux ? »

Mémoires 2019-2020

Citoyens à la reconquête de la ville

pour un activisme urbain à Marseille

Mémoires 2019-2020

Séminaire « (In)hospitalité des lieux ? »,
département de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »,
École nationale supérieure d'architecture de Marseille,
184, avenue de Luminy, case 924,
FR-13288 Marseille Luminy, CEDEX 9

Équipe encadrante :
Évelyne Bachoc, Arianna Cecconi, Arlette Hérat,
Jean-Marc Huygen et Nadja Monnet.

© textes et photos : auteur-e-s, sauf mentions.
© photo de couverture : d'après Oumeïma El Fekih.

Voir les autres travaux du séminaire :

<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/productions-pedagogiques-de-lensam/de4/in-hospitalite-des-lieux/>

Laura DUMAIS ROSA

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Des mots pour le dire	10
1.1. Agriculture urbaine	
1.2. Jardin, jardinier, jardiner	
1.3. Lutttes urbaines	
2. La demande citoyenne grandissante	16
2.1. Jardinage et activisme urbain	
2.2. Jardinage et sociabilité	
3. Agriculture urbaine et jardinage à Marseille	20
3.1. Raphaël Caillens à Marseille	
3.1.1. La rue des Pots Bleus	
3.1.2. Résidence Cap Pinède	
3.2. À la reconquête des communs de Marseille	
3.3. Le jardinage à la Cabucelle : toujours plus sociale	
Conclusion	31
Bibliographie	32

RÉSUMÉ / Ce travail s'intéresse à des pratiques de jardinage non ordinaire à Marseille. Deux cas d'études sur le territoire de la ville montrent les impacts que peut avoir cet acte collectif, tant d'un point de vue social qu'urbain. En croisant ces expériences avec la théorie, il est question de considérer le jardinage comme un acte de lutte urbaine pour l'accessibilité aux « espaces verts » et à la ré-appropriation citoyenne de la ville.

MOTS-CLÉS

Jardinage
Agriculture urbaine
Lutte urbaine
Droit à la ville
Mobilisation citoyenne
Bien commun

Introduction

Depuis de nombreuses années, je m'intéresse aux différents phénomènes d'agriculture urbaine. Je me rappelle encore très bien la première fois où l'on m'a exposée à cette thématique : j'étais en stage à Vancouver auprès d'un architecte consultant en projet écologique pour la Ville de Vancouver. Lors d'une réunion, les représentants de la mairie témoignaient de la préoccupation suivante : comment sensibiliser les vancouverois aux problématiques de l'environnement et de l'eau ? L'agence d'architecture pour laquelle je travaillais jadis proposait alors un bâtiment accueillant du public dont l'eau purifiée pourrait être réutilisée dans un jardin maraîcher aménagé sur le toit. Mon attention était piquée et depuis, mon intérêt pour l'agriculture urbaine et le jardinage n'a cessé de croître.

Lors de mon projet de licence à l'Université du Québec à Montréal, j'ai également questionné l'utilité du jardin et de l'alimentation locale dans le but de (re)créer du lien social entre des populations divisées, voire même marginalisées. Au cours de mes lectures et recherches, j'ai découvert de multiples initiatives citoyennes ayant abouti sur l'instauration (et la légalisation) d'espaces potagers en ville, qui avaient pour vocation l'éducation à l'alimentation locale et l'aménagement d'espace de liberté et de rencontre pour les citoyens. Je pense notamment au *Prinzessingärten* aménagé sur une friche abandonnée de Kreuzberg, quartier de Berlin-Ouest limitrophe au mur qui séparait jadis la ville. Cette friche, en plein cœur d'un quartier ravagé par la pauvreté et l'insécurité alimentaire, fut laissée vacante pendant plus de 50 ans. C'est en

2009 que Robert Shaw et Marco Clausen entreprennent de nettoyer le site, aidés de citoyens engagés à l'amélioration de leur ville. Les détritiques ont peu à peu laissé place à des bacs de plantations et des plantes comestibles ont commencé à pousser. Cette réappropriation du délaissé urbain, bien qu'à la base illégale, a vu son statut changer. La ville de Berlin, ne subissant jadis pas une grande pression foncière telle qu'aujourd'hui, a eu la possibilité de libérer des terrains municipaux afin d'encourager les initiatives citoyennes (Terrin et al., 2014). Christine Aubry (2010), éminente chercheuse sur l'agriculture urbaine, témoigne que les citoyens ont une demande grandissante pour l'accessibilité aux espaces verts urbains. Le *Prinzessingärten* illustre bien comment les citoyens, peuvent être non seulement entendus, mais trouvent une réponse de la part des politiques en place.

Je m'interroge donc sur ces phénomènes de réappropriation de l'espace public et privé par et pour les citoyens. Également, il m'est apparu à travers mes lectures et recherches sur le terrain, que jardinage et sociabilité étaient indissociables. Je me questionne donc sur comment des initiatives de jardinage peuvent prendre forme et s'inscrire dans une démarche d'activisme urbain ? Quels sont les *modus operandi* ? Mais plus encore, comment ces initiatives participent à créer du lien social et un éveil vers le partage du bien commun.

Pour répondre à ces questions, je tenterai dans un premier chapitre de définir les différentes notions abordées dans ce mémoire - soit l'agriculture urbaine, intimement liée à l'acte du jardinage, et l'activisme urbain. Dans un second chapitre, au moyen d'exemples contemporains, je tenterai d'expliquer en quoi l'acte de jardiner consiste en une forme d'activisme urbain et de quelle manière cette activité

participe au développement d'une sociabilité. Dans un troisième chapitre, à partir de deux terrains d'observation, j'expliquerai comment se concrétisent les théories étudiées.

J'avais, pour la rédaction de ce mémoire, établi un cadre d'étude clair. Je voulais contacter des associations qui oeuvraient dans l'espace public et dont les actions me semblaient correspondre aux principes de lutte urbaine. Malheureusement, ces associations n'ont pas répondu à mes appels. Je crois que la fin de la saison agricole explique l'indisponibilité de ces personnes. J'ai tout de même réussi à observer deux différents projets menés par Raphaël Caillens.

1. Des mots pour le dire

Il m'importe, afin d'instaurer une entente mutuelle avec le lecteur, de définir deux concepts prévalant dans ce mémoire : celui de l'agriculture urbaine, soit du jardin/jardinier/jardiner et celui de lutte urbaine tel qu'introduit par Henri Lefebvre.

1.1. Agriculture urbaine

Les définitions pour une agriculture sont diverses et tous les acteurs concernés ne parviennent pas nécessairement à un consensus. Quoi qu'il en soit, il m'apparaît important de donner une définition permettant ainsi de limiter et définir le cadre de cette recherche.

L'une des définitions largement plébiscitée pour définir l'agriculture urbaine est celle donnée en 1999 par Paule Moustier et Alain M'Baye, deux auteurs notables sur cette question. Ces derniers définissent l'agriculture urbaine « comme l'agriculture localisée dans la ville et à sa périphérie, dont les produits sont destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et urbain non agricole des ressources ; l'alternative ouvre sur des concurrences, mais également sur des complémentarités entre ces usages » (Moustier et al., 1999 : 10).

Cette définition mercantile de l'acte agricole, focalisée sur la production résultante de l'acte agricole, n'englobe pas les motivations sociales, écologiques ou éducatives des jardiniers urbains. C'est pourquoi la proposition d'Yvon Le Caro et Paula Nahmias, tous

deux doctorants en agronomie, me paraît plus inclusive et consiste « à définir l'agriculture urbaine comme l'agriculture pratiquée et vécue dans une agglomération par des agriculteurs et des habitants aux échelles de la vie quotidienne et du territoire d'application de la régulation urbaine. Dans cet espace, les agricultures - professionnelles ou non, orientées vers les circuits longs, les circuits courts ou l'autoconsommation - entretiennent des liens fonctionnels réciproques avec la ville (alimentation, paysage, récréation, écologie) donnant lieu à une diversité de formes agri-urbaines observables dans le ou les noyaux urbains, les quartiers périphériques, la frange urbaine et l'espace périurbain. » (Le Caro et al., 2012 : 13). Cette définition permet d'envisager l'acte de jardiner non seulement comme un loisir, mais également comme une pratique intrinsèque de l'agriculture urbaine.

Les jardiniers sont animés par des motivations diverses pour jardiner : certains le feront pour s'assurer un revenu au biais de la vente de leur production et subvenir de cette manière à leurs besoins, d'autres le feront pour le plaisir récréatif procuré par ce loisir en plein air ou même pour des raisons écologiques (par exemple, en participant à la biodiversité en encourageant les pollinisateurs au moyen de plantes mellifères). Ces motivations sont certes diverses et l'une n'est pas moins légitime que l'autre. Ce faisant, l'activité agricole ne devrait pas se limiter à une vision mercantile. Même si la production n'est pas suffisante pour subvenir à des besoins alimentaires ou financiers quelconques, un jardin en ville peut de ce fait être considéré comme une forme d'agriculture urbaine. Prenons l'exemple d'une balconnière de fines herbes : ces plantes participent à la biodiversité de la ville, au plaisir de saveurs fraîches dans son assiette, à l'embellissement du paysage urbain, mais n'a toutefois aucune valeur d'autosuffisance ou d'indépendance alimentaire.

1.2. Jardin, jardinier et jardiner

Le jardinage est indissociable du concept d'agriculture urbaine et vice versa. L'un n'allant pas sans l'autre, il est impossible d'analyser tous les potentiels urbains et sociaux de l'agriculture urbaine sans se pencher sur tous les aspects bénéfiques largement observables et documentés de l'acte de jardiner. Mais qu'est-ce donc que le jardinage ?

D'abord, tentons de comprendre l'essence du jardin. « Les villes sont des artifices qui se sont toujours efforcées de symboliser l'univers donc d'y intégrer, sous diverses formes, un peu de nature », écrivait Colette Pétonnet (1994 : 71). Le jardin serait, selon cette dernière, étroitement lié au développement de l'entité Ville. Qui d'autre qu'un urbain en manque de paysage verdoyant se déplacerait vers le jardin ? Nul besoin lorsqu'on habite la campagne. Ce serait donc dans les villes que ce seraient développés les jardins, afin d'offrir aux citadins l'air libre qui fait tant rêver. Pourtant, on observe au pourtour des manoirs et villas de la Renaissance, des jardins d'ornements (Larbey, 2015). Est-ce que le jardin traduirait alors un besoin de composer son environnement telle une peinture de grand maître, cherchant l'équilibre entre la technicité construite de l'humain et celle de l'harmonie végétale de la nature ?

S'intéresser au mot « jardinier » permet de se saisir du sens du jardin selon un autre point de vue. Ce terme apparaît au 12^e siècle et distingue la « personne dont le métier est de cultiver les jardins, de faire la culture des légumes, des fleurs. » (Larousse Lexis, 1987). « Jardiner » fait son apparition deux siècles plus tard et désigne « travailler dans un jardin, l'entretenir (sans le faire par métier) » (*Ibid.*). Je me suis intéressée à une édition plus récente du Larousse, soit celle de

2000, afin de savoir s'il y avait eu durant cette courte période une évolution quant aux définitions. « Jardinier » est défini dans cette édition comme « personne qui cultive les jardins » ; « Jardiner » réfère dorénavant à « s'adonner au jardinage (« culture des jardins ») ». L'aspect professionnalisant de « jardinier » est exclu et la définition est donc inclusive à tous ceux qui pratiquent le jardinage par passion.

1.3. Luites urbaines

Le sujet de la végétation des villes étant souvent plus autrefois lié à des motivations écologiques, le sujet m'apparaît donc comme étant indissociable du concept de lutte urbaine telle qu'introduit par Henri Lefebvre en 1968. Les concepts de désobéissance et de l'activisme urbain sont communs aux notions de luites urbaines.

Dans un premier temps, le concept de lutte urbaine apparaît en même temps que le célèbre livre publié en 1968 « Le droit à la ville » d'Henri Lefebvre, sociologue de l'urbain, géographe et philosophe marxiste. Fortement inspiré des événements qui secouent la France en 1968, ce livre demeure aujourd'hui actuel et incontournable dans la compréhension et la définition des luites urbaines. Réduire les luites urbaines à de simples conflits prenant place en milieu urbain est maladroit. Plusieurs auteurs ont depuis théorisé sur ce sujet : « ces luites ont pour objet l'organisation même de la ville, revendiquant des droits dans la ville mais aussi le droit à la ville » (Douay, 2012 : 84).

Le droit à la ville, tel que définit par Lefebvre et présenté par Sarah Montero, est intimement lié au droit à l'appropriation : « luites urbaines pour reconquérir un "droit à la ville", à la fois collectif et organisé (Harvey, 2011), s'opposent à la rationalité des politiques et des

experts de l'urbain, et dans quelle mesure elles influencent l'action publique ainsi que la manière de penser l'aménagement de la ville.» (Montero, 2015 : 31). Pour que cela soit possible, il importe de lutter contre la privatisation de zones urbaines dont l'érection de mur ou de barrière en est souvent tributaire, contre la spéculation foncière ayant pour conséquences l'augmentation des prix du logement. Les effets de cet accroissement des loyers sont intimement liés aux problèmes de gentrification dont les conséquences sur l'accessibilité des villes sont dramatiques. Selon les auteurs cités précédemment, il est donc du ressort du citoyen de préserver son droit à la ville.

Certaines méthodes de revendication que l'on pourrait qualifier de plus militante m'apparaissent intéressantes dans le cadre de ce mémoire. Le premier concept est celui de la désobéissance civile. Il s'agit d'un moyen d'action et de revendication au droit à la ville observable dans le cas des luttes urbaines.

Le concept de la désobéissance civile n'est pas récent, on doit l'apparition du terme à Henry David Thoreau (1817-1862). Pour ne nommer que quelques exemples de mouvement s'inscrivant dans l'idéologie de la désobéissance civile, notons Greenpeace et Extinction Rebellion. Leurs interventions, largement médiatisées, s'inscrivent dans une volonté de faire entendre une opinion engagée en utilisant des moyens de revendication sans violence. Les principes de la désobéissance civile, telle que théorisée par Hayes et Ollitrault (2013), sont les suivants : perturbation de l'espace public, mode d'action collective, occupation de site et labellisation d'un engagement dans l'espace public¹. Comme ils le rappellent : « Être désobéissant implique d'entrer dans l'illégalité tout en endossant un rôle de citoyen respectueux des règles de l'espace public. » (Hayes et Ollitrault, 2013 : 113).

1. Les espaces publics et l'espace public sont deux entités différenciables. Tel que Thierry Paquot le fait remarquer, l'espace public consiste en : « une pratique démocratique, une forme de communication de circulation des divers points de vue ; les espaces publics quant à eux, désignent les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité » (Paquot, 2015 : 3).

En ce sens, je pense qu'il serait intéressant de contracter ces deux concepts pour en nommer un nouveau, celui de la désobéissance urbaine. Il s'agirait donc de définir une série d'action dans l'espace public ou privé, ayant pour but une revendication affirmée du droit à la ville. La désobéissance urbaine serait donc le terme tout désigné pour parler de ces actions citoyennes dans l'espace public qui touche les préoccupations liées à l'aménagement des villes et à leur accessibilité pour tous. Il ne faut pas sous-estimer le fait qu'« une politique publique peut toujours être réformée, une loi peut être abrogée, de nouveaux droits peuvent être octroyés - et cela à tout moment. » (Hayes et Ollitrault, 2013 : 66). Il y a donc espoir pour les citoyens engagés de faire évoluer les villes.

Pourtant, je pense qu'il ne faut pas négliger ces actions, porteuses des revendications et préoccupations citoyennes : un accès à des espaces publics agréables et végétalisés, une prise de conscience des enjeux écologiques par les politiques municipales. Il s'agit également d'un moyen de dénoncer l'inaction de ces dites politiques qui semblent parfois réticentes à l'idée d'investir l'argent des contribuables à l'entretien des espaces verts urbains comme c'est le cas à Marseille.

2. La demande citoyenne grandissante

2.1. Jardinage et activisme urbain

Depuis l'émergence des jardins communautaires, ceux-ci ont toujours été considérés comme catalyseur d'initiatives et d'organisation collective (Pudup, 2008). L'agriculture urbaine et l'activisme urbain sont historiquement liés. Des exemples dans l'histoire mondiale contemporaine permettent d'appuyer cette affirmation. Je pense notamment au mouvement des *Guerillas Gardeners* d'un New-York des années 1970, ravagé par la famine et la pauvreté. L'impact de ce mouvement révolutionnaire demeure incontestable : on compte à ce jour dans la métropole plus de 14 000 jardiniers (Dabat et al., 2006). Dans son livre « L'espace public », Thierry Paquot (2015 : 28) cite Richard Reynolds dans le but de décrire la démarche de la *Guerilla Gardening* : « Deux motivations sont à l'origine de [l'engagement] des volontaires de la *Guerilla* jardinière : embellir un espace délaissé ou laid ; récolter de quoi se nourrir. [...] dans bien d'autres villes, des *guerilleros* jardiniers sèment, arrosent et entretiennent des parterres, des pieds de statue, des parvis de monuments, des interstices afin de soigner le territoire ordinaire des habitants [...] Tout *guerillero* est un activiste maîtrisant parfaitement les graines à planter [...] C'est l'aspect pacifique et gratuit d'une belle ambition. » Certains citoyens désirent vivre dans l'espace public de nouvelles pratiques dont le jardinage (Aggéri, 2010). Un autre exemple éloquent est celui des ruelles vertes à Montréal. La typologie du Plex montréalais, dont une façade donne sur une

ruelle partagée par les riverains, n'est pas sans responsabilité ici. Ne désirant plus voir un océan de béton en cours arrière, les montréalais ont peu à peu transformé les ruelles qu'ils habitent en espace de verdure. Alors que jadis on voyait les voitures, les paysages des ruelles vertes ont laissés place aux jardinières et aux enfants qui jouent.

À l'instar des ruelles vertes, il semble que l'impatience de certains citoyens face aux décideurs de la ville les pousse à prendre les choses en main et à transformer eux-mêmes leur cadre de vie. Laurent Thévenot (1999 : 76), sociologue et économiste français, fait valoir à ce sujet que : « la possibilité de voir ses propres préoccupations entendues par les administrateurs publics augmente à la condition que les citoyens s'organisent et agissent comme des groupes de pression pour faire entendre leur voix, faire valoir leurs droits et promouvoir leurs intérêts. » Il semblerait que le sentiment d'appartenance d'un citoyen à la ville (ou à son quartier) soit inter-relié à l'expérience qu'il se fait du territoire vécu (Marchal, 2009). Montero (2015 : 42) écrit à ce sujet : « Le citoyen entretient une relation affective avec les territoires qu'il fréquente, car ceux-ci recouvrent des lieux symboliques chargés de sens et porteurs de mémoire individuelle et collective, des espaces connus et d'autres, appropriés, qui constituent son "capital spatial". » Ce serait donc en participant activement à la définition des espaces publics fréquentés que le citoyen exprime sa citoyenneté. C'est ce que l'on observe avec la *Guerilla Gardening* et autres initiatives jardinières telle que le *Prinzessinengärten* mentionné en introduction.

2.2. Jardinage et sociabilité

Le lien entre le jardinage et la sociabilité n'est plus à faire. Le jardin présente : « une dimension sociale, car

il favorise la cohésion, renforce les échanges et les liens de voisinage, multiplie les activités partagées autour de pratiques qui se veulent simples, conviviales et parfois éducatives.» (Terrin et al., 2014 : 79). Il serait donc intéressant de se pencher en premier lieu sur l'influence du jardinage sur l'instauration d'une sociabilité élargie. Ensuite, de s'interroger sur la manière dont le jardinage renforce le sentiment d'appartenance à un groupe social ?

Concernant la sociabilité à travers l'acte de jardiner, Daniel Cérézuelle (2003 : 68) rappelle que : « Les potagers [ont une fonction] étroitement imbriquée avec le symbolique, le sensible, le culturel et le social. » Dès leur émergence, les jardins communautaires sont considérés comme des vecteurs de socialisation, mais également comme des initiatives d'organisation collective (Pudup, 2008 ; Boulianne, 1998). Le jardin prend « une dimension sociale, car il favorise la cohésion, renforce les échanges et les liens de voisinage, multiplie les activités partagées autour de pratiques qui se veulent simples, conviviales et parfois éducatives. » (Terrain et al., 2014 : 79). Une forme de sociabilité est induite du simple fait de sa proximité à un autre jardinier. Ce contact récurrent, parfois même journalier, permet d'appréhender l'inconnu et de le reconnaître peu à peu comme connu (Bouvier-Daclon et al., 2001 ; Montero, 2015).

Un autre phénomène de sociabilité observable dans le jardin est celui du transfert de connaissances entre initiés et néophytes. Les jardiniers débutants apprennent à tirer profit des connaissances plus approfondies des jardiniers plus expérimentés (Cérézuelle, 2003).

Un véritable sentiment d'appartenance à un groupe peut être observé à travers le jardinage urbain : « Les jardins sont aussi un support d'intégration sociale et

de reconnaissance entre communautés. » (Cérézuelle, 2003 : 69). Plusieurs arguments vont dans le sens de cette affirmation, l'adhésion à un projet commun en étant un.

3. Agriculture urbaine et jardinage à Marseille

La ville de Marseille est exemplaire en termes de mobilisation citoyenne. Les événements de 2018 - effondrement d'immeuble rue d'Aubagne et projet de rénovation urbaine de la Plaine - ont démontré la mobilisation et l'engagement des citoyens. Entre autres, la rue de l'Arc, le quartier du Panier ont reverdi leurs rues afin d'améliorer leur bien-être. Sur la base d'initiatives citoyennes, des rues se sont vues embellies au moyen de pots de fleurs. Je considère qu'il ne s'agit pas d'exemple anodin. Il est question, par l'aménagement de jardins, de démontrer la compétence des citoyens et leur légitimité à concevoir, aménager et habiter un espace public : « [une] capacité à saisir les enjeux et compétence à construire un "morceau" de ville [...] un « laboratoire social et culturel » [...] reflet des usages réels d'un espace vert par les citoyens. » (Montero, 2015 : 36).

L'agriculture urbaine dans la cité phocéenne est loin d'être récente. La ville possède une grande expérience dont l'histoire semble s'oublier peu à peu. Afin d'en comprendre les imbrications, un regard sur la chronologie de l'agriculture urbaine à l'échelle du pays s'impose. En France, c'est en 1896 que l'Abbé Lemire (1853-1926) fonde la Ligue du Coin de Terre et du Foyer dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le développement des jardins ouvriers (jardins familiaux de jadis) (Consaes, 2004 : 799). Il faut attendre 1941 pour que le régime de Vichy adopte une série de lois nationales favorisant l'agriculture dans les centres urbains. À Marseille, ces lois auront des

conséquences telles que le moindre délaissé urbain est réquisitionné (parfois même sans l'autorisation du propriétaire) afin d'être cultivé (*Ibid*). Les jardins ouvriers ont connu lors de la Deuxième Guerre mondiale une popularisation exponentielle de sorte qu'on en dénombrait plus de 7000 parcelles en 1945 (Consaes, 2004 : 800). Durant les trente décennies suivant la fin de la guerre, l'Europe connaît une croissance économique remarquable. À Marseille, l'intérêt pour les jardins s'amenuise de sorte que 90% de ceux-ci disparaissent à cette période (Consaes, 2004 : 802).

Depuis les années 1970, on dénombre quelque 700 parcelles jardinées. Bien que ce nombre soit resté stable depuis, la demande d'une agriculture urbaine est toutefois grandissante. Les récents projets témoignent de l'intérêt populaire pour l'agriculture urbaine au sein de la cité. Je pense notamment à Terre de Mars et le Talus, qui ont connu une montée en popularité non négligeable. C'est néanmoins sur un autre type de projet que je me suis penchée. Je voulais observer les impacts sociaux et culturels du jardinage sur des projets de plus petites échelles, me permettant de saisir plus profondément ces dits impacts.

3.1. Raphaël Caillens à Marseille

Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, j'ai fait la rencontre de Raphaël Caillens. Celui qui se déclare jardinier-poète a un impact que je juge positif sur le territoire marseillais. Diplômé de l'École du Paysage de Versailles, Raphaël promeut un urbanisme végétal participatif. C'est peut-être de lutter contre la minéralité que de planter la ville. Quoi qu'il en soit, le travail du cofondateur de l'association Da Zein, n'est pas sans influence sur la ville de Marseille. Dans le cadre de cette recherche, j'ai pu observer deux projets

menés par ses soins à la Cabucelle, un quartier du 15^e arrondissement de Marseille. J'ai effectué deux visites sur chacun des sites, d'une durée de 4 heures environ.

3.1.1. La rue des Pots Bleus

Le boulevard Honorine, situé dans le quartier de la Cabucelle, est aussi connu à Marseille sous le surnom de la rue des Pots Bleus. C'est lors de la visite de cette rue qui résiste à la minéralisation envahissante de l'urbanisme marseillais et la rencontre des instigateurs du projet que j'ai pu en apprendre davantage sur cette initiative citoyenne.

En 1999, Raphaël et Sam, que les résidents de la rue ont tôt fait de surnommer Germinator en raison de son obsession à faire pousser la verdure louent une maison sur le Boulevard Honorine. Dotée d'une petite cour délaissée, ils la transforment avec patience et délicatesse en un jardin florissant. Rapidement débordés de plantes, ils contaminent alors le jardin voisin. Telle une pandémie, un troisième jardin est contaminé par la végétation abondante de Caillens et Germinator. Ne se contentant pas de cette brève satisfaction engendrée par le verdissement des trois jardins, les deux passionnés de plantes ont désiré « vomir » les végétaux hors de leur espace privé pour toucher la rue, c'est à tout le moins de cette manière qu'a Germinator de m'illustrer leur volonté.

Lorsqu'ils ont commencé à végétaliser la rue, les deux acolytes ont d'abord porté leur dévolu sur les caquettes de bois (de celle que l'on retrouve au marché). Malheureusement, cette première solution économique s'est avérée problématique : ne les voyant pas, car trop basses, les automobilistes les heurtaient fréquemment. La solution à adopter se devait donc de

respecter certains critères que cette première expérience a permis de relever : être mobile afin de pouvoir être retiré en cas de besoin, être d'une hauteur appréciable assurant la visibilité au volant d'une voiture, ne pas gêner la circulation des personnes circulant avec de poussettes ou déambulateurs.

Afin de récupérer les pots bleus, les deux jardiniers du boulevard Honorine ont contacté une entreprise de nettoyage de jeans. Ces contenants servaient précédemment au transport des produits de nettoyage employés par cette dernière. Une autorisation d'occupation de la voie publique leur fut octroyée, le contenant ne dépassant pas la taille d'une petite poubelle. Quelques trous au fond des pots bleus pour favoriser l'écoulement de l'eau ont suffi à les transformer en jardinières esthétiques. La moitié du contenant fut ensuite rempli de gravats récupérés aux alentours. Comme le mentionnait Germinator, certains propriétaires de terrain se disaient plutôt satisfaits d'être débarrassés de gravats encombrants. Pour le terreau, ils ont fait un mélange de terre locale et de terreau acheté. Les plantes qu'on peut voir dans les pots bleus sont des plantes locales, adaptées au climat méditerranéen, tolérant donc la sécheresse. Ce sont les pittosporums, les lauriers roses et les yuccas qui magnifient cette rue de la Cabucelle.

Sam et Raphaël ont très vite intégré les voisins dans ce projet d'embellissement de la rue. Les voisins intéressés par un pot bleu en devanture de leur lieu de résidence ont fait valoir leur demande auprès des deux acolytes. Il ne s'agit alors pas de simplement donner un pot fleuri, mais d'engendrer un partage de connaissance. Le voisin et ses enfants, s'il en a, sont conviés à une séance de jardinage afin de participer à la plantation du pot bleu. « C'est une harmonie et une oeuvre que l'on fait ensemble », me dit Sam. Ces voisins qui collaborent doivent également prendre la

responsabilité de participer à l'arrosage des plants à raison de deux fois par semaine. La mairie, sensibilisée par la démarche, a même remis une clé à Sam afin qu'il puisse accéder au réseau d'eau de la voirie. Il ne suffit donc que de se rendre au point d'eau pour remplir un récipient.

Ils ont su créer, autour d'un projet de jardinage, un engouement tel qu'il témoigne d'une transformation dans les relations de voisinage. « On a créé un lien plus fort entre voisins, les gens se disent maintenant bonjour. », me confie Sam. En plus des « jardinades » comme se plaît Raphaël à appeler ces séances de jardinage entre voisins, Sam et ce dernier ont organisé des fêtes dans la rue : fête du printemps, fête du boulevard Honorrine, fête des voisins... N'ayant plus cette grande maison avec jardin sur le boulevard Honorrine, Raphaël et Sam ne sont plus en mesure de convier les gens à une fête telle qu'ils pouvaient le faire par le passé. De sorte que Sam observe alors un certain désintéressement de la part des voisins. N'ayant plus d'animation collective pour enchanter la rue, le lien entre voisins s'étiolle doucement. Certains jardiniers quittent la rue et de nouvelles personnes les remplacent. Ceux-ci ne sont pas toujours sensibilisés à la démarche des jardiniers ou au bien-être procuré par le jardinage collectif. Lorsque c'est le cas, les deux hommes préfèrent retirer le pot bleu de la devanture pour le replacer chez quelqu'un de plus désireux.

Les pots bleus donnent une identité à la rue. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que la rue a été rebaptisée! Cette intervention a permis aux gens de s'approprier la rue et de tisser du lien.

3.1.2. Résidence Cap Pinède

Françoise, une amie jardinière de Raphaël me raconte que la résidence de Cap Pinède fut construite dans le 15^e arrondissement de Marseille il y a seulement quelques années sur un site où se trouvait jadis une bastide. On le devine à la rocaïlle situé sous le bâtiment qui forme l'actuelle grotte, lieu de rendez-vous des « jardinades ». L'approche entamée par Raphaël pour ce jardin est quelque peu différente de celle de la rue des Pots Bleus. Au tout début, il plante l'entrée principale de la résidence. Son intervention n'ayant pas été au préalable approuvée par les gestionnaires de la copropriété, il reçoit un avis écrit lui intimant de retirer toutes plantes mises en terre par ses soins. Raphaël s'engage donc dans une voie plus conventionnelle en obtenant une autorisation pour jardiner le terrain. Ainsi, d'une part, une équipe de jardiniers amateurs encadrés par l'Ésat (Établissement et service d'aide par le travail) y travaille tous les mardis, d'autre part, des « jardinades » entre voisins y sont organisées tous les samedis.

Pour commencer, abordons le travail de l'équipe de l'Ésat. Avec l'accord des copropriétaires et du syndic, Raphaël a permis d'octroyer un contrat d'entretien à cette équipe de jardiniers amateurs affectés d'handicaps mentaux. Ils sont encadrés par deux jardiniers-psychologues professionnels. Il y a donc un co-bénéfice pour la propriété et la société. L'embellissement de Cap Pinède permet le travail d'une population plus fragilisée.

Quant aux « jardinades » entre voisins organisées le samedi, celles-ci sont conviviales et animées. Contrairement à mes idées préconçues, il n'y a pas que les résidents qui y participent. Sila, ancien compagnon et collaborateur de la rue des Pots Bleus, est présent tous les samedis. Lors de ma visite, il est

accompagné d'Hassan, qui lui aussi se présente hebdomadairement. Ce dernier habite près du Boulevard National et de la gare Saint-Charles. La distance ne semble pas l'incommoder, préférant le plaisir de jardiner. Je rencontre également Raphaël, un jeune homme de 20 ans environ qui habite dans le 1^{er} arrondissement. C'est son beau-père qui habite la résidence. Tout comme Hassan, il parcourt ce trajet qui relie sa résidence au jardin régulièrement pour participer aux «jardinades». De prime abord, rien ne prédisposait cet étudiant en design graphique au jardinage. Ce samedi, les parents de Caillens sont également présents. Ceux qui habitent Toulouse aiment à prêter main-forte à leur fils et ses voisins. Mais les plus impressionnants sont les jeunes enfants qui arrivent accompagnés de leur maman : d'autant plus heureux de travailler la terre. Une des mamans me confie qu'elle perçoit le jardinage comme une activité parascolaire bénéfique à ses enfants.

3.2. À la reconquête des communs de Marseille

À la suite de ces deux observations sur site, je demeure persuadée de la pertinence du jardin en ville. Les deux expériences de Caillens démontrent que ce loisir permet en tout premier lieu une réelle réappropriation de l'espace public ou commun par les citoyens. Ensuite, l'activité permet de retisser des liens sociaux grâce au phénomène de coprésence et de partage.

En premier lieu, la rue des Pots Bleus témoigne d'un réel investissement des citoyens afin de permettre une modification de l'usage de l'espace public qu'est la rue. Tel qu'observé, le fait d'aménager la rue permet une identification du citoyen à celle-ci. Il n'est plus seulement observateur, mais acteur de son espace de vie. Il est également tout à l'honneur pour la

municipalité d'encourager ce genre d'initiative. Tel que le fait remarquer Montero (2015 : 38) : « l'espace public contribue à la visibilité de la ville, il la représente. » Non seulement il s'agit d'un attrait bénéfique dont peut se vanter la ville et, puisqu'il s'agit d'une initiative citoyenne, il n'y a aucun investissement de la part de la mairie. La ville de Marseille étant reconnue pour sa réticence à l'entretien des espaces verts, la rue des Pots Bleus est une solution pour lutter contre ce désintérêt. Puisque la mairie ne désire pas répondre aux besoins des citoyens à l'embellissement et au verdissage des rues, ce sont ces derniers qui s'investissent et transforment leur espace de vie. Tel que Debouverie (2017 : 12) le mentionne : « tant que nous ne parvenons pas à améliorer plus visiblement nos lieux de vie urbains, nous n'avons aucune chance de réenchanter nos quotidiens. » Il semblerait qu'à Marseille, on installe des jardinières pour embellir ces lieux de vies !

J'ajouterais également que l'animation de la rue lors de fêtes ou de «jardinades» participe à la réappropriation de l'espace commun. L'action culturelle est un vecteur de réappropriation symbolique de la ville. Les citoyens se dotent ensemble de la capacité à préciser l'idée de l'espace commun (Montero, 2015). Ce faisant, l'occupation, même temporaire, d'un espace permet de l'inscrire dans son imaginaire spatial. Pour l'exemple mentionné dans ce mémoire, les fêtes de rue imprègnent dans l'imaginaire collectif l'existence de la rue des Pots Bleus. La rue n'est plus neutre, elle est le théâtre de la collectivité. D'ailleurs, tel que le témoigne Sam, depuis que l'animation a cessé, il observe un désintérêt pour la végétalisation de la rue. Il semblerait que les nouveaux arrivants, n'ayant pas connu les célébrations du boulevard Honorine, sont moins sensibilisés à la végétalisation, aux «jardinades», et de ce fait, à la vie collective.

J'invite également à observer les effets qui ont été influencés par l'action sur le boulevard Honorine. Fait d'une lutte urbaine, la rue des Pots Bleus illustre bien une reconquête du droit à la ville. À l'opposé de la stérilité des villes modernes gouvernées par les décideurs de la ville, celle des citoyens-acteurs est verte et conviviale. L'aménagement de la rue des Pots Bleus a été précurseur de projets subséquents dans la ville de Marseille. La rue de l'Arc, dans le quartier Noailles du centre-ville où l'association culturelle Artriballes y installe ses plantes. Ces dernières y sont restées. Depuis, la rue a été piétonnisée à l'initiative de la mairie en 2013. Les initiatives citoyennes ont peu à peu été encadrées par la mairie. Il faut dorénavant obtenir un visa vert pour végétaliser la rue. Un autre exemple notable est celui du quartier du panier. Piétonnisé en 2012, le quartier du Panier est aujourd'hui reconnu pour ses rues fleurissantes. C'est même devenu un attrait touristique!

Ensuite, concernant Cap Pinède, j'ai également observé une forme de réappropriation, mais d'une autre nature. C'est plutôt le terrain commun des copropriétaires qui est concerné. Contrairement aux autres résidences où le stationnement ne sert qu'à y laisser la voiture, le terrain de la résidence est jardiné. Les résidents perçoivent cet espace comme étant leur terrain de jeu. Le syndic gérant la copropriété a accepté de multiples compromis afin de permettre aux résidents de définir eux-mêmes les aménagements souhaités. Outre la mise en terre de plants, les habitants de la résidence ont remodelé la topographie du site. Lorsqu'il y avait une pente, on trouve aujourd'hui un escalier. Il s'agit là peut-être d'un petit signe, mais le simple fait d'intervenir à l'extérieur de son logement me paraît déjà un grand pas vers la réappropriation de la ville.

3.3. Le jardinage à la Cabucelle : toujours plus social

Ensuite, considérant l'aspect social du jardinage en ville, immuable à une réelle revendication citoyenne ou conséquence inévitable importe peu. Le phénomène est observable et observé dans divers jardins urbains citoyens. Bouvier-Daclon et Sénécal font état de plusieurs observations sur le territoire montréalais qui peuvent être comparées à l'expérience marseillaise. Mon observation sur le terrain m'a permis d'être témoin d'une socialisation sensible dans les deux jardins. Autant les résidents de la rue des Pots Bleus que de la résidence Cap Pinède attestent d'une expérience sociale différente de celle vécue dans l'espace public générique. Un phénomène émerge de mes observations, complété par les théories de Grafmeyer (1999 : 164) sur le sujet : « Comment se construisent les identités, les distances et les tensions entre des citoyens qui se trouvent en situation de co-présence au sein d'un même espace de vie. »

Toujours dans l'ouvrage de Bouvier-Daclon et Sénécal, ils abordent une vision de Richard Sennett (1992) : ce dernier suggère l'aménagement d'espace public horizontal (ouvert à la participation mutuelle). Un espace de loisir tel que le jardin répond à cette description et favorise certainement la rencontre avec l'autre. Tel que l'affirment les auteurs montréalais dans un ouvrage portant sur le paysage résidentiel de cette ville : « Le jardinage est une activité qui par essence conduit à la participation et au partage. » (Routaboule et al., 1995 : 113). Plusieurs aptitudes relationnelles sont attributaires aux jardinages : instauration du partage, responsabilisation du jardinier, développement du sens de l'organisation, de la gestion des rapports conflictuels ou compétitifs, de l'entraide, de la coopération (Bouvier-Daclon et al., 2001). J'ai pu faire l'observation tout particulièrement de

responsabilisation, de coopération et d'entraide à la résidence Cap Pinède. Finalement, j'ai également observé une ouverture sur la ville, qui transgresse les barrières métalliques.

Concernant la responsabilisation, il est certain que les jardiniers en ont fait l'expérience. La simple question de la gestion de l'eau les implique dans le processus du jardinage. Sous le climat méditerranéen, impossible de faire autrement. L'arrosage des plantes bi-hebdomadaire n'est pas la seule forme de responsabilisation. Il existe également une forme de responsabilisation émotionnelle lorsqu'un jardinier plante et voit grandir.

Dans le cas de Cap Pinède, puisque le jardin est animé deux fois par semaine, une véritable coopération et une entraide entre les jardiniers s'instaurent. Les décisions sont prises à plusieurs. Sans qu'il ne s'agisse d'un vote strict établi à la majorité, on demande tout de même l'avis de ses collègues afin de déterminer l'emplacement d'une plante. Si le tas de branches à déplacer est trop lourd, celui en charge de la tâche demandera de l'aide à son voisin.

Pour finir, l'ouverture de ce jardin aux gens n'habitant pas la résidence favorise la rencontre à l'autre. La présence des jardiniers de l'Ésat le mardi ou celle des visiteurs le samedi assure l'ouverture de Cap Pinède aux résidents de la ville. Ces gens ont d'ailleurs un pouvoir décisionnel sur le jardin qui est respecté par les résidents. Une proposition de Sila (habitant de la rue des Pots Bleus) de planter un rosier à tel endroit, par exemple, est bienvenue. Il me semble qu'au-delà de la clôture qui se referme autour de la résidence, il y a encore une porosité au monde extérieur. Qui sait si un jour les marseillais cesseront de se doter de mur de béton autour de leur demeure ?

Conclusion

Faire cette recherche fût un réel plaisir. J'ai pu rencontrer des gens qui partageaient mon amour de la verdure. Même si la recherche ne s'est pas déroulée entièrement telle que planifiée, l'imprévu ne fut pas désagréable. Les quartiers nord de Marseille ont très mauvaise réputation, mais les observer sous l'angle de l'implication citoyenne les rendent très enviables. Les rencontres des derniers mois m'ont permis de constater qu'ils sont des lieux de véritable communauté et d'entraide.

Pour en revenir au sujet de ma recherche, je suis heureuse de constater que mon hypothèse n'est pas entièrement fautive. Le jardinage de la ville permet effectivement aux citoyens de se réapproprier la ville. La rue est théâtre de convivialité et d'entraide lorsqu'elle est reverdie. Est-ce le pouvoir caché des plantes ? Auraient-elles la faculté de générer la bonté humaine ? Ce sont certes des questions farfelues, mais les derniers mois m'ont amenée sur la voie de ces questionnements.

Plus encore, je me demande aujourd'hui si le jardinage de la ville aurait le potentiel de faire redescendre les gens dans la rue. Et si c'était avec la pelle et le râteau qu'on se réapproprierait d'abord les rues ?

BIBLIOGRAPHIE

BOULIANNE Manon, « Jardins communautaires, formes de sociabilité et citoyenneté au Québec et au Mexique », *Économies et solidarités*, vol. 29, n°2, 1998, p. 143-153.

BOUVIER-DACLON Nathalie, SÉNÉCAL Gilles, « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu », *Loisir et Société*, vol. 24, n°2, 2001, p. 507-531.

CÉRÉZUELLE Daniel, « Les jardins familiaux, lieux d'initiation à la civilité », *Communication*, vol. 74, 2003, p. 65-68.

CHAUDOIR Philippe, *Discours et figures de l'espace public à travers les arts de la rue, La Ville en scènes*, L'Harmattan, Paris, 2000.

COCKRALL-KING Jennifer, *La révolution de l'agriculture urbaine*, Écosociété, Montréal, 2016.

CONSALES Jean-Noël, « Les jardins familiaux marseillais : laboratoires territoriaux d'une agriculture urbaine en méditerranée », *Méditerranée*, vol. 95, n°3.4, 2000, p. 81-88.

CONSALES Jean-Noël, « Les jardins familiaux dans l'arc Méditerranéen : cent ans d'agriculture dans la ville. Analyse comparative de trois agglomérations : Marseille, Gênes et Barcelone », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, vol. 116, n°2, 2004, p. 797-807.

DEBOUVERIE Jacques, *L'altercité : Rendre Désirable La Ville Durable*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2017.

DHÉE Amandine, *Les Saprophytes : urbanisme vivant*, La Contre Allée, Lille, 2017.

DONADIEU Pierre et André FLEURY, « L'agriculture, Une Nature Pour La Ville ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 74, 1997, p. 31-39.

DOUAY Nicolas, « L'activisme urbain à Montréal : des luttes urbaines à la revendication d'une ville artistique, durable et collaborative », *L'Information géographique*, vol. 76, n°3, 2012, p. 83-96.

GRANCHAMP-FLORENTIN Laurence, « L'agriculture urbaine ; Un enjeu de la ville durable », *Revue des Sciences sociales*, vol. 47, 2012, p. 142-152.

GRAFMAYER Yves, « La coexistence en milieu urbain : échanges, conflits, transaction », *Recherches sociologiques*, vol. 1, 1999, p. 157-176.

HARVEY David, *Villes rebelles : du droit à la ville à la révolution urbaine*, Buchet/Chastel, Paris, 2015.

HAYES Graeme et Sylvie OLLITRAULT, *La désobéissance civile*, Presses de Sciences Po, Paris, 2013.

LARBÉY Vincent, *Jardins et jardiniers : les pieds dans la terre, la tête dans les nuages ; Une anthropologie du potager*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paul Valéry - Montpellier III, sous la direction de Martine Xiberras, 2015.

LUSSAULT Michel, « Propositions pour l'analyse générale des espaces d'actes », In: Cynthia Ghorra-Gobin (sous la dir. de) *Réinventer le sens de la ville, Les espaces publics à l'heure globale*, L'Harmattan, Paris, 2001, p. 33-46.

MARCHAL Hervé, « L'identité du citoyen », In: Jean-Marc Stébé, Hervé Marchal (sous la dir. de) *Traité sur la ville*, Presses Universitaires de France, Paris, 2009, p. 399-460.

MONTERO Sarah, « Aménager la cité : conflit et négociation pour la création de jardins citoyens à Bordeaux et à Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 59, n° 166, 2015, p. 29-45.

MOUSTIER PAUL et Alain M'BAYE, « Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne », Actes de l'atelier international du 20 au 24 avril 1998, CIRAD, Montpellier, 1999, p. 7-16.

NAHMIAS Paula et Yvon LE CARO, « Pour Une Définition de l'agriculture Urbaine: Réciprocité Fonctionnelle et Diversité Des Formes Spatiales », *Environnement urbain*, vol. 6, 2012, p. 1-16.

PADDEU Flaminia, « De la crise urbaine à la réappropriation du territoire. Mobilisations civiques pour la justice environnementale et alimentaire dans les quartiers dévaforisés de Detroit et du Bronx à New York », Thèse de doctorat, Université Paris 4 Sorbonne, Paris, 2015.

PAQUOT Thierry, *L'espace public*, La Découverte, Paris, 2015.

PÉTONNET Colette, « Juin, mois des jardins. À propos des citoyens », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 64, 1994, p. 71-76.

PUDUP Mary Beth, « It takes a garden: Cultivating citizen-subjects in organized garden projects », *Geoforum*, vol. 39, n°3, 2008, p. 1228-1240.

ROUTABOULE Danièle, ASSELIN Vincent, EVEILLARD Catherine, *Le paysage de l'intérieur ou expressions paysagères résidentielles de l'Île de Montréal*, Rapport de recherche présenté à la SCHL, Université de Montréal, 1995.

TERRIN Jean-Jacques (sous la dir. de), *Jardins en ville, villes en jardin*, Éditions Parenthèses, Marseille, 2014.

THÉVENOT Laurent, « Faire entendre une voix. Régime d'engagement dans les mouvements sociaux », *Mouvements*, n°3, 1999, p. 73-82.